

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1896

Artikel: L'UDC est passée maître dans le piratage des mots
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leur naissance, à leurs transformations. C'est d'abord le Casino-Théâtre de La Chaux-de-Fonds, dont les rénovateurs ont eu soin de conserver l'intérieur «à l'italienne», et qui a adopté le nom de L'heure bleue. A Neuchâtel, l'érection d'un véritable théâtre, à travers divers projets avortés, a pris un caractère de «*serpent de mer*» pendant un siècle, jusqu'à ce que naisse enfin le Théâtre régional du Passage, en l'an 2000.

Si le livre suit avec empathie les multiples aventures théâtrales en pays neuchâtelois, il ne cèle ni les «inquiétudes légitimes d'une

profession «*ontologiquement inquiète*», ni «*son égoïsme, son narcissisme, sa myopie*», comme l'exprimait le critique Bernard Dort.

Sans doute cette véritable encyclopédie présente-t-elle quelques redites. C'est le lot de nombreux ouvrages collectifs. Sans doute manque-t-elle parfois aussi un peu de cohérence interne: ainsi l'*Introduction* assure-t-elle qu'on n'y parlera ni de théâtre musical ni d'opéra... lesquels apparaissent cependant à plusieurs reprises au fil des pages, et l'on ne s'en plaindra pas. Mais ce sont là péchés

vénies. Globalement, l'ouvrage offre une vision sinon exhaustive, du moins très complète du théâtre dans le Pays de Neuchâtel. Pour une part, il saura intéresser le vaste public romand des amateurs d'art dramatique, pour l'autre il constituera un instrument de travail et servira de référence aux acteurs et aux décideurs culturels.

*En scène! La vie théâtrale en Pays neuchâtelois*⁸, Cahiers de l'Institut neuchâtelois, nouvelle série – Annuaire suisse du théâtre – 71/2010, Hauterive, éd. Attinger, 2010, 459 p., ill.

L'UDC est passée maître dans le piratage des mots

Jean-Daniel Delley • 17 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16418>

Neutralité et candidature au Conseil de sécurité de l'ONU

Le Conseil fédéral a décidé² de poser la candidature de la Suisse pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette décision a aussitôt suscité l'ire³ de l'UDC, qui y voit là une grave violation de notre statut de neutralité, puisque le Conseil de sécurité prend parti. Que voilà une conception étrange de la neutralité – motus et bouche cousue -, taillée sur mesure pour répondre au syndrome isolationniste des conservateurs nationalistes.

Lors de son adhésion à l'ONU, la Suisse a réaffirmé son statut de neutralité et obtenu de décider elle-même de mettre ou non à disposition de l'organisation des moyens et des troupes pour des opérations humanitaires ou

militaires. Dans le cadre d'un mandat de l'ONU, notre pays peut participer à une opération de maintien de la paix, comme actuellement au Kosovo, sans déroger à sa neutralité. Par contre, comme la loi militaire le prescrit, il s'interdit de collaborer à une intervention onusienne visant à imposer la paix. Rien donc ne s'oppose à ce que la Suisse obtienne un siège au Conseil de sécurité.

L'indignation de l'UDC se nourrit d'une vision de la Suisse et du monde résolument ancrée dans le passé. Originellement, le droit de la neutralité exige d'un Etat qui s'y soumet qu'il ne participe pas à une guerre entre belligérants étatiques et qu'il respecte une égalité de traitement de ces derniers. La neutralité ne constitue pas un but en soi; elle n'est qu'un moyen

pour assurer l'indépendance du pays. Son contenu ne peut donc qu'évoluer au gré de la situation internationale et de nos intérêts. Dans les siècles passés, la neutralité a permis de sauvegarder la cohésion d'un pays multiculturel au sein d'une Europe d'Etats-nations. Aujourd'hui, les fortes relations d'interdépendance entre les Etats imposent une politique de coopération, indispensable pour assurer la sécurité d'un petit pays. C'est ce que l'UDC se refuse à admettre en prétendant qu'une armée forte et un splendide isolement à l'intérieur de nos frontières suffisent à la tâche. La neutralité devient alors le paravent idéologique qui justifie le chambre à part helvétique.

L'UDC est coutumière de ce piratage des mots qu'elle distend – comme la neutralité – ou

rétrécit en fonction de ses objectifs politiques. Ainsi elle a réduit la démocratie à l'exercice discrétionnaire de la volonté populaire, sans égard aux principes généraux du droit et aux libertés fondamentales (DP 1894⁴). Ainsi elle se réfère inlassablement à une interprétation tronquée du gouvernement de concordance, qu'engendrerait une simple règle de trois. Ainsi elle propage une conception irréaliste de la souveraineté, faisant accroire que la Suisse peut se tirer d'affaire toute seule et ignorer les contraintes d'un monde interdépendant. D'où son aversion pour les organisations internationales, l'Union

européenne et tous les traités qui nous imposent des obligations. Cette conception de la souveraineté est bien sûr archaïque; elle ignore le fait que la plupart des problèmes auxquels les Etats font face aujourd'hui, économiques comme environnementaux, ne peuvent être affrontés que collectivement. La souveraineté ne consiste pas à manifester sa superbe en faisant cavalier seul, mais à se départir librement des compétences qu'on ne peut plus exercer en solitaire.

En piratant des concepts clés tels que la neutralité, la démocratie, la concordance, la souveraineté, l'UDC tout à la fois s'appuie sur la

nostalgie d'un passé révolu et construit une mythologie qui occulte le réel. Elle actionne le ressort d'un conservatisme qui isole le pays. Alors qu'elle prétend à elle seule sauver la Suisse, elle contribue à sa paralysie et, à terme, à son insignifiance. Paradoxal comportement d'un parti qui a choisi comme slogan la qualité suisse et qui ne cesse de dénigrer les qualités qui ont permis et permettent à la Suisse d'exister: respect des minorités, recherche du compromis – garant de la préservation des subtils équilibres indispensables à la survie du pays -, ouverture au monde notamment.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1896#>
2. <http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=37154>
3. http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/81190/s_name/newsschlagzeile1/newsContractor_id/0/newsID/2357/newsContractor_year/2011
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/16278>
5. <http://www.efd.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00571/02254/index.html>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/10229>
7. <http://www.economiesuisse.ch/web/fr/actualites/webnews/Pages/Conference-annuelle-2011.aspx>
8. <http://www.editions-attinger.ch/detail.php?ouvrage=1194>